



STOP GAZETTE

N° 6 du 2 AVRIL 2021

LES BREVES ...

Reprise des permanences de vos élus

Chaque premier samedi de chaque mois, hors vacances scolaires et jours fériés de 10h à 12h sans RDV à la mairie de Bourgogne et de Fresne.

Passage de la société CAMPA

Le 15 avril prochain, passage de l'agent afin de contrôler si la dernière intervention a été efficace dans les foyers concernés.

Comité des fêtes

Assemblée générale au gymnase de Bourgogne le samedi 10 avril à 14h.

Masque obligatoire

PARCOURS DE SANTÉ

Deux parcours de santé sont implantés sur Fresne : Le premier est au bord de la route rue de la vallée, le deuxième au bout du lotissement de Larzillière.



Que vous soyez sportif occasionnel ou chevronné, n'hésitez pas à parcourir ces équipements à votre rythme et selon votre condition physique.



DISPOSITIF DES VOISINS VIGILANTS APPEL À CANDIDATURES

Comme vous le savez, notre village fait parti du dispositif « Voisins vigilants » appelé aussi « Participation citoyenne »

Vous souhaitez poursuivre votre participation, vous souhaitez vous inscrire pour faire partie du dispositif ?

Envoyez votre candidature avant le 15 avril par mail à mairie@bourgogne-fresne.fr

Pour tout renseignement complémentaire : Raymond Edwige au 06 15 41 45 27

Portrait choisi



Charles De Bohan, créateur de la Pairdry

Charles De Bohan est un jeune du village, arrière-arrière-arrière-petit-fils de Gustave De Bohan qui donne son nom à une rue bien connue de Fresne.

Amis d'enfance, fils d'agriculteurs, passionnés de nature, de terroir et de bons moments à partager entre amis, Charles De Bohan et Thibault Petitpas ont eu une idée lors de leur dernière année d'étude commune à l'IHEDREA (Ecole parisienne d'Agrobusiness) :

créer une nouvelle boisson faiblement alcoolisée alternative à la bière.

L'objectif était de créer cette nouvelle boisson tout en valorisant un maximum les produits locaux issus de nos régions.

Un an plus tard, à force de tests et d'essais, naissait la Pairdry (prononcer Perdrix), boisson alliant une fleur (gardée secrète) et la mirabelle.

La Pairdry n'est ni une bière, ni un cidre, ni un vin et encore moins un spiritueux. Les mirabelles dites « moches », non commercialisables sont utilisées. Pressées à froid afin d'obtenir un maximum d'arômes, ils appliquent ensuite un procédé unique qui allie fermentation et infusion des jus avec la fleur magique.

C'est donc à Fresne que cette boisson est commercialisée.
au 5 rue Gustave de Bohan.

t.petitpas@pairdry-fr.com
c.debohan@pairdry-fr.com
www.pairdry-fr.com

N'hésitez pas à donner un coup de pouce à ces jeunes du village et à en parler autour de vous !

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Boire avec modération





UNE NOUVELLE HABITANTE À BOURGOGNE

La Chevêchette d'Europe anciennement Chouette chevêchette (chouette pygmée), est la plus petite espèce des rapaces nocturnes européens. Sa taille est d'environ 16 cm de longueur. Cet oiseau est en partie diurne.

Elle se nourrit de musaraignes, campagnols, de petits oiseaux qu'elle attrape au vol et plus rarement de petits reptiles et insectes.

La chevêchette a la particularité de faire des provisions : on peut ainsi trouver dans son nid des dizaines de petites souris et des musaraignes. La chevêchette chasse à l'aube et au crépuscule, parfois la journée surtout quand il y a des petits au nid.

Elle niche dans des creux d'arbres ou des nids du pic épeiche, parfois dans des nichoirs (visiblement leurs deux populations sont liées). Elle y stocke la nourriture pour les jours où elle ne peut pas chasser (intempéries). Affectionne essentiellement les versants nord. La chevêchette s'installe dans son nid en avril ou en mai et la femelle y pond 4 à 6 œufs qu'elle couve seule durant 28 jours. Elle nourrit ses petits avec des insectes, des Passereaux, des petits mammifères. Des études ont démontré la présence de deux parades nuptiales au printemps et en automne.

Peu commune en France, on la trouve généralement dans les Alpes, les Vosges ou le Jura

Dans notre village, elle se trouve vers le gymnase de Bourgogne depuis quelques jours !

LES BOITES À LIVRES, ARBRES À LIRE

Voilà le projet qui va s'implanter dans notre commune.

La commission Espaces verts et la commission sport et culture ont travaillé main dans la main afin de rendre notre village plus convivial.

Donner les livres plutôt que de les jeter, transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture, valoriser les échanges libres, favoriser la participation citoyenne des habitants et le partage est l'objectif de ce beau projet.

Le principe ? On prend un livre, on en dépose un autre (ou pas), on ramène son livre (ou pas) ...

Le recyclage est le mot d'ordre de notre municipalité, c'est pourquoi ses boites à livres seront fabriquées à partir des marronniers qui seront bientôt abattus autour du boulodrome de Fresne les Reims.

Dans un prochain numéro, nous vous communiquerons leur emplacement afin que chaque habitant puisse en profiter...

ESSAIM D'ABEILLES

Depuis plusieurs années, un essaim d'abeilles a pris ses quartiers dans un marronnier au pied du boulodrome de Fresne.

Même si ces locataires sont essentiels à notre vie, nous ne pouvons pas les laisser à cet endroit.

Un apiculteur va travailler avec nos agents communaux pour retirer le marronnier dans lequel elles ont fait leur place tout en les préservant.

L'essaim sera conservé au sein même du tronc de l'arbre et sera déplacé à la « petite mare » de Fresne afin qu'elles puissent y vivre de façon paisible.



Et si vous passiez
au **Vélo**
à assistance électrique ?

**JUSQU'À 300 € D'AIDE
POUR L'ACHAT DE VOTRE VÉLO
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE,
NEUF OU RECONDITIONNÉ***

* Offre soumise à conditions.



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Le Grand Reims participe à l'achat de votre vélo à assistance électrique :

En milieu urbain, comme en milieu rural, le vélo à assistance électrique est parfaitement adapté à des trajets d'une dizaine de kilomètres.

Cette aide est conditionnée à différents critères et pour l'achat d'un vélo à assistance électrique entre le 5 avril et le 31 décembre 2021, dans la limite du budget alloué pour l'opération et d'une aide par foyer fiscal.

Renseignez-vous sur les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide en téléchargeant le règlement de l'opération sur www.grandreims.fr

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / mairie@bourgogne-fresne.fr



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie_de_bourgogne_fresne

www.bourgogne-fresne.fr

Bulletin mensuel d'informations

Editeur : Mairie de Bourgogne Fresne

Directeur de la publication : Nicolas Habare

Directeur de la rédaction : Carole Sangnier

Tirage par nos soins : 690 exemplaires

Numéro ISSN en cours